

Avril 2023

Service Etudes, Statistique et Evaluation (SESE)

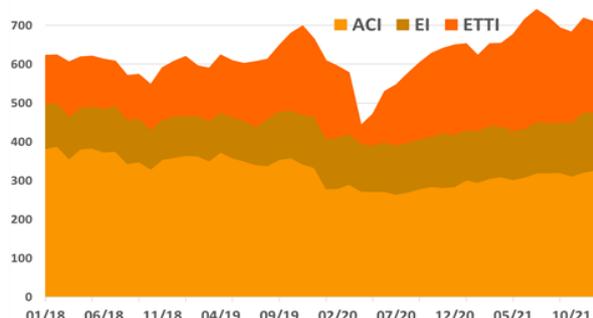
# L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE EN GUADELOUPE, A SAINT- MARTIN ET SAINT- BARTHELEMY EN 2021

Fin 2021 le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) comptait 709 salariés en Guadeloupe, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Ce nombre augmente de 9,1% rapporté à fin 2020. A titre de comparaison, l'IAE employait à la même date 6 640 salariés dans les 5 Drom et 142 823 France entière. Le nombre de structures conventionnées par l'État ou actives est quasi-stable entre 2020 et 2021 (il passe de 34 à 35 unités). En 2021, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) a accueilli 1908 salariés dans l'année en Guadeloupe (\*), soit une hausse de 9,3 % par rapport à l'année précédente (162 salariés supplémentaires). Les salariés de l'IAE sont principalement accueillis en Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Guadeloupe (48,0 % des salariés accueillis) puis en entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) pour 33,1% d'entre eux. Le nombre d'heures travaillées (1 013 208) augmente de 20,2% en Guadeloupe (\*) pour l'ensemble des structures entre 2020 et 2021, plus rapidement que le nombre de salariés accueillis ou le nombre de contrats signés. Le nombre d'équivalent temps plein s'établit à 409 en 2021 en hausse de 26,3% sur un an. La durée moyenne passée dans un contrat en IAE est en baisse pour les sortants des ACI et des EI sur un an. Elle est par contre en hausse dans les ETTI.

(\*) le terme Guadeloupe désigne la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy dans tout le document

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) s'engage à accueillir et à embaucher pour une durée limitée des personnes très éloignées de l'emploi en raison de difficultés personnelles ou professionnelles en plaçant le travail au cœur du processus d'intégration et de cohésion sociale. La spécificité du parcours d'insertion consiste à proposer une mise en situation de travail, doublée d'un accompagnement social et professionnel personnalisé, de façon à lever les principaux freins à l'accès à l'emploi. De ce point de vue, l'IAE est conçu comme un sas vers le marché du travail dit « classique ». Les salariés peuvent bénéficier en complément de formations adaptées à leurs besoins. Les structures de l'IAE reçoivent des aides financières de l'État, dont le montant dépend du nombre de salariés en insertion accueillis et de leur projet d'accompagnement. Depuis la réforme de 2014 (encadrés 1, 2 et 3 page 6), le seul type de contrat pour l'IAE est le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI).

### Un secteur porté par les ACI en Guadeloupe



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

### Structures conventionnées, salariés en insertion et contrats signés en 2021

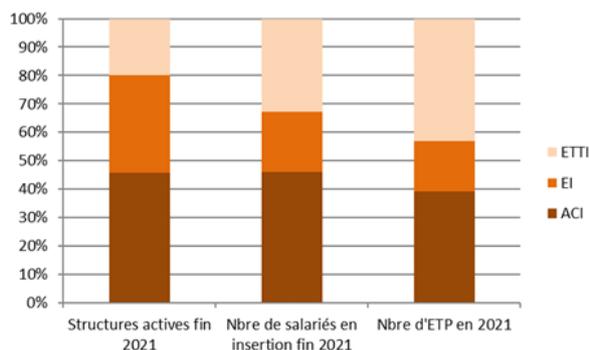
	2021		Guadeloupe		5DROM		France Entière	
			nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution
ACI	Nombre de chantiers conventionnés		16	0,0%	126	20,0%	2 076	6,3%
	Salariés accueillis		915	5,3%	7 248	17,9%	210 855	10,6%
	Contrats signés au cours de l'année		777	11,3%	5 640	15,7%	165 114	10,9%
	Dont nouvelles signatures		321	31,6%	3 168	27,2%	63 301	34,3%
	Dont renouvellement		456	0,4%	2 472	3,7%	101 813	3,3%
	Salariés en insertion au 31/12		327	14,7%	3 043	15,4%	60 117	9,6%
	Nbre d'heures travaillées		501 827	13,2%	3 931 021	22,6%	80 653 317	10,3%
	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)		160	13,2%	1 767	34,2%	28 828	11,0%
AI	Structures actives		0	so	15	0,0%	644	-0,2%
	Salariés accueillis		0	so	4 292	6,2%	111 509	5,8%
	Contrats signés au cours de l'année		0	so	2 876	12,7%	63 693	15,6%
	Dont nouvelles signatures		0	so	2 876	12,7%	63 693	15,6%
	Dont renouvellement		0	so	0	-	0	-
	Salariés en insertion au 31/12		0	so	1 257	-12,8%	47 207	-4,0%
	Nbre d'heures travaillées		0	so	970 207	10,2%	29 573 135	20,5%
	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)		0	so	604	10,2%	18 403	20,5%
EI	Structures actives		12	0,0%	55	17,0%	1 138	10,4%
	Salariés accueillis		361	2,8%	1 924	6,3%	63 963	12,0%
	Contrats signés au cours de l'année		246	2,9%	1 322	13,1%	48 791	9,8%
	Dont nouvelles signatures		141	56,7%	648	17,6%	20 185	27,5%
	Dont renouvellement		105	-29,5%	674	9,1%	28 606	7,4%
	Salariés en insertion au 31/12		150	11,9%	741	5,6%	18 059	6,4%
	Nbre d'heures travaillées		228 837	4,1%	1 202 174	3,5%	30 123 775	9,1%
	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)		73	4,0%	427	4,4%	11 508	11,0%
ETTI	Structures actives		7	16,7%	20	11,1%	366	10,6%
	Salariés accueillis		632	20,2%	4 195	26,9%	49 646	36,5%
	Contrats signés au cours de l'année		378	9,9%	2 902	32,7%	35 696	53,2%
	Dont nouvelles signatures		378	9,9%	2 902	32,7%	35 696	53,2%
	Dont renouvellement		0	-	0	-	0	-
	Salariés en insertion au 31/12		232	0,4%	1 599	12,5%	17 440	19,4%
	Nbre d'heures travaillées		282 544	56,8%	1 686 272	42,9%	20 101 774	43,1%
	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)		176	56,8%	1 049	42,9%	12 509	43,1%
Ensemble	Structures actives		35	2,9%	216	16,8%	4 224	6,7%
	Salariés accueillis		1 908	9,3%	17 659	15,4%	435 973	11,9%
	Contrats signés au cours de l'année		1 401	9,4%	12 740	18,2%	313 294	15,3%
	Dont nouvelles signatures		840	23,9%	9 594	23,3%	182 875	29,3%
	Dont renouvellement		561	-7,0%	3 146	4,8%	130 419	4,1%
	Salariés en insertion au 31/12		709	9,1%	6 640	7,1%	142 823	5,3%
	Nbre d'heures travaillées		1 013 208	20,2%	7 789 673	21,2%	160 452 001	15,1%
	Nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP)		409	26,3%	3 847	27,9%	71 247	18,1%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022 So : sans objet

Champs Guadeloupe et îles du Nord, 5 Drom, France, évolutions 2021/2020

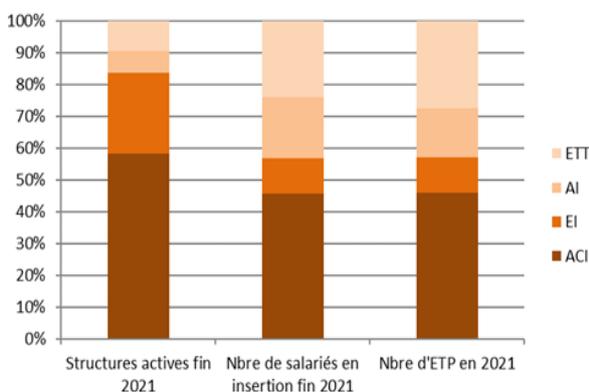
Les ETTI ont accueilli 32,7 % des salariés en insertion en 2021 et 43,0% des ETP. Les EI ont accueilli 21,2% des salariés et 17,8% des ETP. Fin 2021, chaque structure emploie en moyenne vingt salariés en Guadeloupe (plus de trente en moyenne dans les 5 Drom). Les ACI sont aussi sur cette moyenne. Les ETTI emploient davantage de salariés (33 en moyenne). Les EI ont eux un effectif moyen moins important. Fin 2021, chaque EI emploie en moyenne 12,5 salariés. Les AI sont peu ou pas présentes en Guadeloupe contrairement aux autres territoires.

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein en Guadeloupe



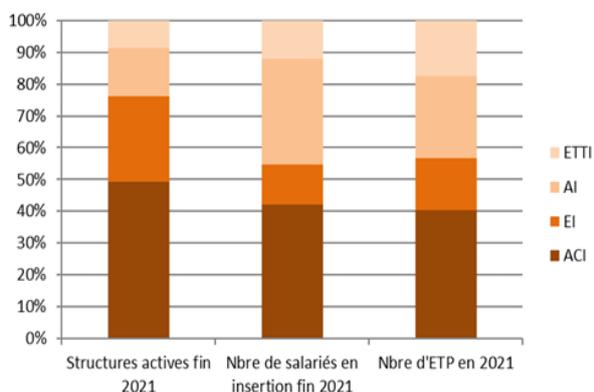
Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein dans les 5 Drom



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

### Structures actives, nombre de salariés et équivalents temps plein France entière



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

### Les embauches plus nombreuses en ACI

1401 contrats ont été signés dans l'année en Guadeloupe (+9,4% sur un an). Les nouveaux contrats (840) représentent soixante pourcents de l'ensemble et progressent de 23,9%. Les renouvellements sont en baisse de 7%. Le nombre de contrats est en hausse dans toutes les structures (ACI, EI, ETTI). Dans les ACI, les contrats sont en hausse de 11,3%, essentiellement du fait des nouveaux contrats (+31,6%). Les contrats renouvelés sont eux quasi-stables à +0,4%. Dans les ETTI, les contrats sont en hausse de 9,9%. Seuls les nouveaux contrats sont concernés. Les EI se distinguent par une hausse très forte des nouveaux contrats (+56,7%), associée à une baisse des renouvellements (-29,5%). L'ensemble ne progressant que de 2,9%. Au niveau des 5 Drom, 12 740 contrats ont été signés dans l'année, en hausse de 18,2% sur un an (+23,3% pour les nouveaux contrats). 24,7% des contrats sont des reconduites (+4,8% de hausse). A l'échelon national, la hausse du nombre de contrats est plus modéré (+15,3%). Les contrats nouvellement signés augmentent de 29,3% alors que les renouvellements sont en hausse de 4,1%.

### Les ACI premiers employeurs de l'IAE

Les ACI concentrent de manière assez équilibrée 45,7% des structures fin 2021 pour 46,1% des salariés présents en fin d'année et 39,1% des ETP en Guadeloupe. Les EI regroupent 34,3% des structures pour 21,2% des salariés et 17,8% des ETP. A l'inverse, les ETTI ne représentent que 20,0 % des structures en Guadeloupe. Elles mettent cependant à disposition 32,7% des salariés en insertion et 43,0% des équivalents-Temps-plein (ETP).

### Les salariés embauchés en 2021 : Moins de femmes et des niveaux de qualification peu élevés

En Guadeloupe comme dans les 5 Drom ou au niveau national, les hommes constituent la majorité des nouvelles embauches en 2021 dans les différentes structures (71,8%). 26,6 % des nouvelles embauches concernent des jeunes de moins de 26 ans en Guadeloupe, (29,9% dans les 5 Drom). Cela représente 6 points de plus qu'à l'échelon national (20,5%). La population adulte d'âges compris entre 26 et 49 ans représente plus de la moitié des nouvelles embauches (56,1%) avec une légère surreprésentation dans les EI (62,2%) et les ACI (59,8%) et une présence moindre dans les ETTI (44,4%).

### Des salariés précédemment éloignés de l'emploi

L'IAE s'adressant à des publics en difficulté, les niveaux de formation sont généralement peu élevés. Peu de nouveaux embauchés déclarent avoir un niveau de formation supérieur au niveau baccalauréat (5,9%). Près de la moitié est de niveau CAP-BEP (45,8%) et un sur quatre n'a aucune formation au-delà de la scolarité obligatoire (niveaux Vbis et VI). La situation est assez similaire pour l'ensemble des 5 Drom (il y a presque autant de niveaux baccalauréat et plus qu'en Guadeloupe, un peu moins de niveaux CAP-BEP et un peu plus de niveaux en deçà). La situation n'est pas meilleure au niveau national (moins de niveaux baccalauréat, plus de niveaux V, Vbis et VI qu'en Guadeloupe). Avant embauche, les salariés sont très majoritairement inscrits à Pôle emploi dans près de 90,9% des cas en Guadeloupe. Ceux ayant été inscrits en durées courtes (moins d'un an) ne représentent que 16,2%. Les trois quarts des salariés embauchés ont donc été inscrits en longue durée (un an ou plus), majoritairement au-delà de 2 ans (58,7% des embauchés). 40,3% des nouveaux embauchés en 2021 étaient bénéficiaires d'un minimum social avant l'embauche en Guadeloupe. Ce niveau est supérieur à celui existant pour l'ensemble des 5 Drom (30,2%) mais inférieur à celui observé à l'échelon national (45,3%). Le RSA est le premier minimum social dont bénéficiaient les salariés de l'IAE avant embauche (36,1%). C'était 28,8% dans les Drom et 38,1% au niveau national.

## Caractéristiques des salariés nouvellement embauchés en 2021, reconduites incluses

2021	Guadeloupe		5DROM		France Entière	
	nombre	évolution	nombre	évolution	nombre	évolution
sexe	1401	9,4%	12740	18,2%	313294	17,5%
homme	1006	5,8%	7653	17,4%	195542	18,4%
Femme	395	19,7%	5087	19,4%	117752	16,1%
Âge (yc non ventilés)	1401	9,4%	12740	18,2%	313294	17,5%
Moins de 26 ans	372	-4,9%	3554	15,8%	64192	22,3%
De 26 a 49 ans	786	18,6%	7137	18,3%	182381	15,4%
50 ans ou plus	241	6,2%	2046	22,1%	66638	19,0%
Niveau de formation (1) (2) (3)	1401	9,4%	12740	18,2%	313294	17,5%
Inférieur CAP (Niveaux Vbis & VI)	776	116,8%	4223	28,2%	112709	17,6%
CAP-BEP (niveau V)	256	-56,5%	5184	9,5%	124883	16,6%
Baccalauréat (Niveau IV)	284	4,4%	2358	20,7%	46605	17,6%
Supérieur (Niveaux I,II,III)	83	59,6%	568	39,2%	18646	18,3%
Durée d'inscription à PE avant embauche	1401	9,4%	12740	18,2%	313294	17,5%
Non inscrits	127	-9,3%	1760	28,5%	44901	33,4%
moins de 6 mois	94	-11,3%	1842	45,2%	58710	17,9%
de 6 à 11 mois	113	17,7%	1403	20,0%	40037	8,9%
de 12 à 23 mois	245	-3,2%	3033	0,6%	56286	15,9%
24 mois et plus	822	19,8%	4702	18,8%	113360	15,9%
Minima sociaux avant embauche	1401	9,4%	12740	18,2%	313294	17,5%
oui	564	50,4%	4112	28,7%	141866	17,7%
non	837	-7,6%	8628	13,7%	171428	17,4%
Dont ASS	35	75,0%	401	31,5%	18211	16,7%
Dont RSA	506	34,9%	3667	28,9%	119429	17,0%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

Champs Guadeloupe et îles du Nord, 5 Drom, France

(1),(2),(3) : valeurs manquantes en 2021 : 2, 407 et 10 451 respectivement, en Guadeloupe, dans les 5 Drom et France entière

Les travailleurs en situation de handicap sont peu représentés en Guadeloupe (2,1%) parmi les nouvelles embauches de 2021. C'est plus que pour l'ensemble des Drom (1,5%) mais bien moins qu'à l'échelon national (7,6%). Les travailleurs handicapés sont encore peu présents en emploi ou en recherche d'emploi et inscrits à Pôle emploi même si les choses évoluent positivement. Le secteur de l'IAE reste lui aussi encore en retrait.

Par ailleurs, si les EI et les ACI sont des structures de production, les AI et les ETTI sont des structures de mise à disposition et leurs salariés doivent pouvoir être placés en mission auprès d'entreprises ou de particuliers, ce qui nécessite de posséder une certaine autonomie. Ces différentes contraintes se traduisent parfois dans les caractéristiques des personnes qu'elles accueillent. Ainsi, les salariés embauchés en 2021 dans les ETTI ont un niveau de formation un peu supérieur à la moyenne, relèvent nettement moins des minima sociaux en 2021, et sont moins souvent au chômage de très longue durée (deux ans et plus).

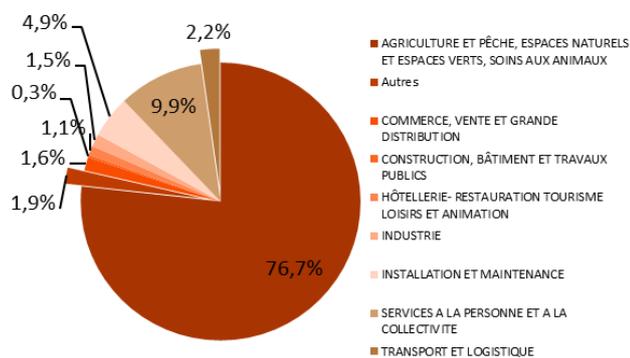
### Surreprésentation des métiers liés à l'agriculture, déficit dans les services à la personne et à la collectivité

Dans l'ensemble du secteur de l'IAE, le secteur primaire apparaît très surreprésenté en Guadeloupe. Trois nouvelles embauches sur quatre en 2021 (reconduites incluses) sont liées à la production agricole et à l'entretien des espaces naturels et espaces verts. C'est moins le cas au niveau des Drom (53,4%) et au niveau national (29,2%). Quelques autres secteurs sont aussi représentés en Guadeloupe malgré la très forte prépondérance du volet agricole. Il s'agit des services à la personne et à la collectivité (9,9%) -en Guadeloupe, il s'agit principalement d'action sociale, socio-

éducative et socio-culturelle- et du secteur installation et maintenance (4,9%). Le commerce attire peu en Guadeloupe (1,6%), à peine plus qu'en moyenne dans les 5 Drom (0,8%) mais moins qu'au niveau national (5,0%). L'industrie est sous-représentée en Guadeloupe (1,5%) par rapport à l'ensemble des 5Drom (4,7%) ou à l'échelon national (7,1%). La construction, bâtiment et travaux public est aussi bien moins présente en Guadeloupe (0,3%) qu'au niveau des 5 Drom (6,2%) ou à l'échelon national (5,9%). La rubrique « autres » concerne les métiers liés à la communication, média, multimédia, santé, spectacle, banque, assurance et immobilier. Chaque type de structure de l'IAE est plus ou moins spécialisé dans un domaine différent et recrute sur des métiers particuliers : les ACI dans les métiers verts liés à l'agriculture (80,3%) et les services à la personne et à la collectivité (9,1%). Les salariés des EI opèrent dans les métiers verts liés à l'agriculture (65,4%), les services à la personne et à la collectivité (12,2%), le transport et la logistique (8,9%) et le secteur installation et maintenance (7,3%).

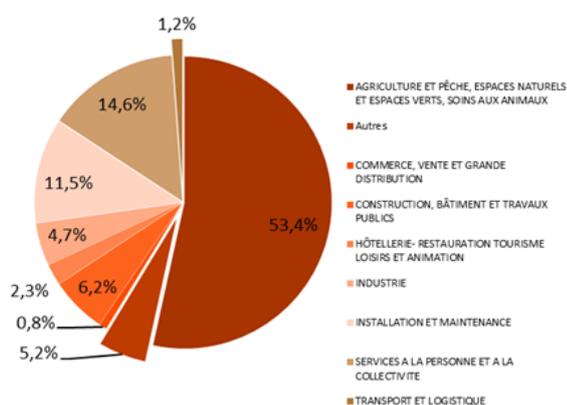
Remarque : après 2018, le système d'information sur l'IAE ne permet plus de distinguer pour l'instant de façon univoque le métier principal exercé dans les AI et les ETTI. L'analyse des domaines d'activité se limite donc ici aux seuls ACI et EI. Les ETTI, toujours présents en Guadeloupe, étaient pour mémoire précédemment moins présents dans l'agriculture mais actifs dans la construction, le transport et la logistique et les emplois du commerce (actifs aussi dans l'industrie au niveau national). Les AI ne sont pas représentés en Guadeloupe. Les métiers exercés dans ces structures peuvent néanmoins être variés (quand ils existent, au niveau Drom ou France) et relever des services à la personne et à la collectivité (aide à la vie quotidienne, nettoyage et propreté industriels). Agriculture, commerce, transport, logistique peuvent aussi coexister.

## Domaines d'activité des salariés en Guadeloupe



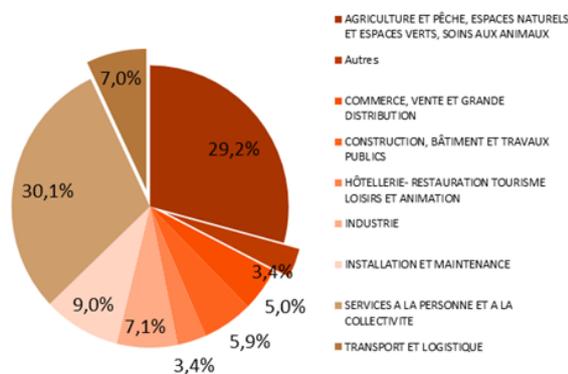
Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022  
Champ : ACI et EI uniquement

## Domaines d'activité des salariés dans les 5 Drom



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022  
Champ : ACI et EI uniquement

## Domaines d'activité des salariés France entière



Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022  
Champ : ACI et EI uniquement

## Des premiers contrats souvent à temps partiel dans les ACI...

Les structures porteuses d'ACI et les EI proposent des contrats (CDDI) d'une durée pouvant varier de 4 à 24 mois maximum, sauf dérogation. En 2021, la moitié des nouveaux contrats sont signés pour 4 mois ou plus dans les ACI en Guadeloupe, contre 6 mois dans les EI (durée médiane). Pour les 5 Drom, la durée varie entre 6 et 4 mois contre 5 et 5 mois au niveau de la France entière. Les salariés à temps complet sont très majoritaires dans les EI (62,4%), tandis que plus de deux contrats sur trois signés dans les ACI sont à temps partiel, entre 26 et 35 heures dans la majorité des cas. La durée de travail est en moyenne de 31,4 h par semaine pour les salariés des ACI contre 31,1 h pour les salariés des EI.

## Durées et temps de travail des nouveaux contrats

2021	Guadeloupe		5Drom		France	
	ACI	EI	ACI	EI	ACI	EI
Contrats nouvellement signés	321	141	3168	648	63301	20185
Durée moyenne	5,2	8,8	8,7	6,4	5,6	6,2
Durée médiane	4	6	6	4	5	5
Durée hebdo moyenne de travail	31,4	31,1	27,1	33,5	26,1	31,7
TP : 20 heures ou moins	0,0%	2,1%	4,4%	3,7%	9,8%	9,4%
TP : entre 21 heures et moins de 26	4,0%	13,5%	36,0%	4,6%	20,4%	7,4%
TP : entre 26 heures et moins de 35	66,7%	22,0%	46,4%	13,1%	65,9%	15,4%
Temps complet : 35 heures ou plus	29,3%	62,4%	13,3%	78,5%	3,9%	67,9%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

## les durées effectives les plus courtes en ACI

En 2021, la durée effective moyenne passée sous contrat est en baisse pour les sortants des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) en Guadeloupe, par rapport à 2020 (4,7 et 5,3 respectivement). En revanche, la durée moyenne est en hausse dans les ETTI et les EI entre 2020 et 2021. La durée moyenne est la plus longue dans les ETTI, la plus courte dans les ACI (4,7 mois). Les sortants des ETTI sont restés dans leur structure en moyenne respectivement 12,0 et 14,2 mois en 2020 et 2021. Dans les EI, les sortants sont restés 6,6 et 7,2 mois respectivement. L'évolution de la durée sous contrat dans les AI est sans objet (pas d'effectif en 2021). La part des salariés sortants restés moins de 12 mois est majoritaire dans chacune des structures (ACI, EI, ETTI). Cela s'échelonne de 52,8% pour les ETTI à 59,3% pour les ACI. Dans les EI, la part des salariés présent depuis moins de 12 mois vaut 58,7%. La part des salariés restés un an ou plus dans les structures est en hausse dans les ETTI en 2021 (+13 points). Elle diminue dans les EI (-2,2 points) et les ACI (-8,7 points).

## Les sortants de 2021

En 2021, 1274 salariés ont terminé un parcours d'insertion en Guadeloupe (+0,6%). Pour la moitié des sortants (56,9%), le motif de sorties n'a pas été renseigné ou a été indiqué « sans nouvelle » par la structure d'IAE. Cette forte proportion, enregistrée notamment dans les ACI (77,9 %) et dans les EI (64,0%), ne permet pas une analyse robuste des motifs de sorties pour l'ensemble de l'IAE. Pour les ETTI, le motif de sortie est connu. Le taux de sortie en emploi ou « sortie positive » atteint 32,4%. La moitié de ces sorties sont en emploi durable (soit 16,3%). 67,6% des sortants se déclarent au chômage.

## Durée effective passé dans le contrat pour les sortants des SIAE

2021	ACI	EI	ETI	Guadeloupe	Sdrom	France
Nb de sortants	735	230	309	1274	11135	301545
Durée moyenne	4,7	7,2	14,2			
Durée médiane	4,1	4,1	11,2			
Moins de 1 mois	1,0%	1,7%	1,0%	1,1%	2,9%	3,7%
De 1 à 3 mois	1,5%	1,7%	4,5%	2,3%	6,6%	5,9%
De 3 à 6 mois	26,0%	21,3%	6,8%	20,5%	21,6%	21,3%
De 6 à 12 mois	30,9%	33,9%	40,5%	33,8%	32,7%	29,9%
De 12 à 18 mois	15,1%	11,7%	13,9%	14,2%	13,5%	13,6%
De 18 à 24 mois	11,3%	10,0%	11,0%	11,0%	8,4%	10,2%
Plus de 2 ans	14,3%	19,6%	22,3%	17,2%	14,2%	15,5%

Source: Agence de service et de paiement (ASP), traitement Deets, fichier août 2022

### ENCADRE 1

#### Définitions :

L'IAE (L'insertion par l'Activité Economique) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à s'insérer sur le marché du travail. Compte tenu de l'offre locale et des spécificités des personnes orientées vers l'IAE, les parcours d'insertion peuvent se dérouler sur 5 types de structures :

Les ACI (Atelier Chantier d'Insertion) et les EI (Entreprise Intermédiaire) engagent des salariés en contrat à durée déterminée tandis que les AI (Association Intermédiaire) et les ETTI (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion) proposent des missions de mise à disposition auprès de particuliers et d'entreprises. **Les Entreprise d'Insertion de Travail Indépendant (EITI)**, en expérimentation depuis 2018, visent à accompagner les travailleurs indépendants dans leur mise en relation avec des clients. Cette nouvelle forme de structure de l'IAE n'a pas encore été expérimentée en Guadeloupe. Le secteur se caractérise par une diversité de structures en termes de statut juridique. Les ACI sont en majorité des associations et les AI par définition ont un statut associatif. Les EI et les ETTI sont constituées essentiellement de sociétés commerciales. Malgré leurs disparités, les structures de l'IAE œuvrent dans l'objectif commun de l'insertion des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, elles accompagnent ces personnes dans leur parcours en proposant des mises en situation de travail en parallèle d'un accompagnement social et professionnel permettant de lever les barrières d'accès à l'emploi et favoriser l'insertion professionnelle. Par conséquent, les structures de l'IAE bénéficient d'un accompagnement financier de l'État, dont le montant dépend du nombre de salariés en insertion accueillis ou de leur projet.

### ENCADRE 2

#### CADRE JURIDIQUE DE L'IAE

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est une politique de l'emploi ayant pour but d'insérer les personnes éloignées de l'emploi à se réinsérer sur le marché du travail. C'est à partir du milieu des années 60 que sont apparues les premières expériences d'insertion par le travail à l'initiative des travailleurs sociaux dont l'ambition était de favoriser l'autonomie des personnes par le travail. Son cadre juridique, fixé en 1998 repose sur trois principes essentiels :

- un agrément préalable des publics par Pôle emploi, qui permet à une personne inscrite ou non à Pôle emploi, d'intégrer un parcours d'insertion d'une durée initiale de 24 mois. Ce parcours peut se dérouler au sein d'une ou plusieurs structures. Cette procédure vise à garantir le recrutement effectif des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elle est obligatoire pour toute nouvelle embauche en ACI, EI, ETTI et limitée, dans les AI, aux personnes mises à disposition dans les entreprises pour une durée de plus de 16 heures ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif au travers du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE) implanté dans chaque département qui émet un avis sur les demandes de conventionnement des structures.
- un conventionnement des structures de l'IAE par les services de l'Etat leur permettant un accompagnement financier, un agrément préalable des publics par Pôle emploi et un pilotage local de l'ensemble du dispositif

### ENCADRE 3

#### LA REFORME DE L'IAE DE 2014

Le financement de l'IAE a fait l'objet d'une réforme en 2014, visant à harmoniser et à simplifier le fonctionnement des aides financières versées par l'État aux différentes structures. Le mode de financement en vigueur pour les EI a ainsi été généralisé aux trois autres types de structures : l'« aide au poste d'insertion » a été étendue aux ETTI le 1er janvier 2014, puis aux ACI et aux AI à partir du 1er juillet 2014. La deuxième modification majeure concerne les ACI, qui embauchaient auparavant leurs salariés en contrats aidés classiques (contrats uniques d'insertion, CUI-CAE) et doivent désormais obligatoirement recourir à un CDDI, comme le faisaient déjà les EI. Les associations intermédiaires (AI) et les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) conservent les mêmes types de contrat qu'auparavant, respectivement des contrats d'usage et des contrats intérimaires.

### Source

Le suivi de l'IAE repose sur l'exploitation et la mise en cohérence de plusieurs fichiers provenant de l'agence de service et de paiement (ASP) qui est chargée de collecter en continu des informations individuelles sur les structures de l'IAE et leurs salariés. Si les données recueillies sont avant tout utilisées pour le paiement de l'aide financière de l'État aux structures de l'IAE, elles sont également exploitées à des fins statistiques. Pour chaque structure, on dispose de trois types de fichiers :

- un fichier des annexes financières à la convention qui recense l'ensemble des informations relatives à la structure (montant de l'aide financière, date de début et de fin de financement, département de signature de l'annexe, etc.) ;
- un fichier recensant des données relatives aux salariés (caractéristiques sociodémographiques, niveau de qualification, situation avant embauche, etc.) et aux caractéristiques des contrats signés pour les embauches dans les ACI et les EI ;
- un fichier de suivi mensuel indiquant le nombre d'heures effectuées par chaque salarié un mois donné. Avant la réforme de 2014, les données mensuelles étaient agrégées au niveau de la structure dans les AI. La réforme de financement a ainsi introduit des améliorations importantes avec notamment la possibilité de suivre les heures travaillées à un niveau individuel dans l'ensemble des structures. La Dares met à la disposition des Dreets/Deets ces informations. Les données utilisées ici sont arrêtées au 30/08/2022 (actualisation des données en continu). Pour l'IAE, les chiffres France métropolitaine et France entière publiés par la Dares sont redressés sur les derniers mois ; ils peuvent différer des chiffres bruts extraits des bases figurant ici.

### POUR EN SAVOIR PLUS

[1] « Bilan 2021 de l'insertion par l'activité économique à Mayotte », Deets-Sese Mayotte, Novembre 2022 : <https://mayotte.deets.gouv.fr/BILAN-2021-DE-L-INSERTION-PAR-L-ACTIVITE-ECONOMIQUE>

[2] « L'insertion par l'Activité Economique en 2020: stabilité des effectifs grâce aux prolongations et reconductions de contrats », DARES résultats numéro 78, décembre 2021  
[L'insertion par l'activité économique en 2020 | Dares \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr/insertion-par-l-activite-economique)

[3] « L'insertion par l'activité économique », ministère du travail :  
<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-par-l-activite-economique/>

Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de Guadeloupe (DEETS)  
Direction : Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureaux de Jarry :  
Immeuble Raphaël, ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Immeuble Orlando, Blvd de Houelbourg Sud - Z.I de Jarry, 97122 Baie-Mahault  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Bureau de Saint -Martin :  
23 rue de Spring, cité administrative, Concordia, 97150 Saint -Martin  
Téléphone : 05.90.29.09.16 Télécopie : 05.90.29.18.73

Bureau des Abymes – Dothémare  
Immeuble C2E – rue de l'Abreuvoir-Dothémare  
97139 Les Abymes  
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.90.28.95

Directeur de publication : Ludovic de Gaillande  
Réalisation Deets/Sese (Charly Darmalingon & Roman Janik)

Courriel : [971.statistiques@deets.gouv.fr](mailto:971.statistiques@deets.gouv.fr)  
Site internet : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr/>

**Date de publication : Avril 2023**